

## Fermetures aux fins de conservation des orignaux

La saison de la chasse à l'orignal est maintenant terminée pour tous les chasseurs dans les zones de chasse au gibier suivantes :

- 21 et 21A (Entre-les-Lacs Nord)
- 29 et 29A (région de Turtle Mountain)
- 12 (région du lac Red Deer)
- 18, 18A, 18B et 18C (région de Duck Mountain)
- 14 et 14A (région de Swan-Pelican)
- 13 et 13A (région de Porcupine Mountain)
- Une partie de la zone 26 (région de Nopiming)



Chasse à l'orignal interdite  
Fermeture aux fins de conservation en vigueur dans les zones 18, 18A, 18B et 18C

Des panneaux avertissant les chasseurs de la fermeture sont installés près des limites de chaque zone de chasse au gibier.

### Initiatives spéciales de gestion des orignaux

Le ministère du Développement durable du Manitoba s'inquiète du déclin des populations d'orignaux dans certaines zones et a décidé de prendre des mesures. Les mesures du ministère comprennent les suivantes :

- **Recherche** : Une étude a été entreprise dans l'est du Manitoba afin de déterminer la prévalence du *Parelaphostrongylus tenuis* (le parasite qui cause la maladie du ver des méninges) chez le cerf de Virginie et mieux comprendre ses effets sur la population locale d'orignaux. Le parasite vit normalement dans son hôte naturel, le cerf de Virginie. Toutefois, il est mortel chez d'autres cervidés, comme l'orignal. Le ministère du Développement durable du Manitoba fera des analyses en vue de détecter la présence du parasite dans les têtes des cerfs de Virginie abattus dans la région de l'est (zones de chasse au gibier 17A, 26 et 36). On demande aux chasseurs de fournir les têtes de cerf de Virginie pour qu'elles soient examinées. Les têtes de cerf de Virginie peuvent être déposées aux bureaux du ministère du Développement durable du Manitoba situés à Lac-du-Bonnet, à Pine Falls ou à Seven Sisters. Une étude utilisant des colliers GPS sur les orignaux et les loups est en cours dans la zone de chasse au gibier 26.
- **Chasse à l'orignal** : Toutes les saisons de chasse à l'orignal en vertu d'un permis ont été suspendues dans les zones de Duck Mountain (zones 18-18C), de Porcupine Mountain (zones 13 et 13A) et de Turtle Mountain (29 et 29A), et dans les zones 12, 14, 14A, 19A, 21, 21A et 26. Les saisons reprendront lorsque les populations seront rétablies.
- **Gestion du loup** : Les saisons de chasse au loup ont été prolongées dans l'ensemble de la province. La limite de prises dans la zone de Duck Mountain (zones 18-18C) et la zone 26 est de deux loups. Cela fera en sorte que plus de loups soient abattus dans ces deux zones où les populations

d'originaux ont diminué. Le ministère du Développement durable du Manitoba effectuera des inventaires aériens réguliers des populations de loups et évaluera le régime des loups.

- **Gestion des maladies et des parasites** : Les parasites (ver des méninges, douve) transportés par les cerfs de Virginie dans la partie sud-est de la province ont eu des répercussions négatives sur les originaux. Les saisons de chasse au cerf à l'arme à feu à chargement par la bouche ou les saisons générales de chasse au cerf dans les zones 26 et 36 ont été prolongées afin de réduire le nombre de cerfs de Virginie. De plus, des permis pour la chasse d'un deuxième cerf continueront d'être offerts pour les zones 17A, 26 et 36. Les permis pour troisième cerf sont en vente dans la zone 26.
- **Contrôle de l'accès** : Des routes et des sentiers sélectionnés ont été fermés en enlevant des ponceaux, en aménageant des tranchées et des talus et en plaçant des barrages aux traverses des cours d'eau. Ces mesures sont prises dans les zones de forte densité d'originaux pour réduire la circulation de camions et des véhicules hors route et faire diminuer la prise d'originaux.
- **Évaluation des populations d'originaux** : Des sommes destinées aux initiatives de mise en valeur de la faune sont utilisées pour financer les inventaires aériens qui concernent les originaux. Les populations préoccupantes feront l'objet d'une surveillance régulière afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion.
- **Consultation auprès des collectivités autochtones** : Les collectivités autochtones sont consultées concernant les initiatives qui visent l'augmentation des populations d'originaux dans les zones où elles sont en baisse. Les consultations ont donné lieu à des fermetures de zones de chasse aux fins de conservation des originaux pour tous dans les zones de Duck Mountain (18-18C), de Porcupine Mountain (13 et 13A), de Turtle Mountain (29 et 29A) et dans les zones 12, 14, 14A, 21 et 21 A. Une fermeture partielle de zone pour tous a été mise en œuvre dans la zone de chasse au gibier 26.
- **Stratégies de gestion des originaux** : Le ministère du Développement durable du Manitoba a créé des comités consultatifs sur les originaux qui sont composés de groupes locaux, d'organismes autochtones et de représentants du gouvernement dans le but d'élaborer des stratégies de rétablissement des populations d'originaux.
- **Efforts accrus en matière d'application des dispositions législatives** : Les activités des agents de conservation ont été augmentées dans la zone de Duck Mountain (zones 18-18C) et dans la zone 26.
- **Biologistes de la faune** : Deux biologistes de la faune dont les bureaux se trouvent à Swan River et à Lac-du-Bonnet ont été embauchés pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement des originaux.

Le ministère du Développement durable du Manitoba travaille de concert avec tous les usagers, les groupes d'intérêt et les chasseurs autochtones pour aider les populations d'originaux à se rétablir. Les chasseurs peuvent aider des manières suivantes :

- chasser le loup et fournir les prélèvements demandés à des fins d'analyse (voir la page 46 du *Guide de la chasse au Manitoba* – en anglais seulement – pour en savoir plus);
- utiliser les possibilités accrues de chasse au cerf de Virginie dans les zones de chasse au gibier 17A, 26 et 36 et fournir les prélèvements demandés à des fins d'analyse (voir les pages 27 et 29 du *Guide de la chasse au Manitoba* – en anglais seulement – );
- participer aux réunions publiques sur les stratégies de gestion des originaux par zone.